

n° 488

Le conseil Municipal décide le transfert de crédits suivants pour l'exercice 1972:

Transfert de crédits

- annulation de crédits : 5165,92 F art. 671 "intérêts"

n° 2472.23.2.73

- ouverture de crédits : 5165,92 F art. 607 "fournitures scolaires"

Divers

Le conseil demande le dépôt

- 1) d'un projet de contrat à passer entre la Commune et le bureau d'études Trabel & Hoff, en vue de l'établissement par ce bureau des calculs sur les participations à demander aux nouveaux constructeurs en remplacement de la taxe locale d'équipement;
- 2) d'un projet de contrat à passer avec Agria domaine à l'effet de permettre l'examen par ce bureau de tous les problèmes soulevés par l'urbanisme (permis de construire, architecture, voirie, etc...)